

Panneau de plafond en fibre minérale

Garantie limitée d'un (1) an

EN VIGUEUR DÈS OCTOBRE 2016

Lire soigneusement les conditions suivantes, car elles sont affectées par les conditions d'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'assume pas, et n'autorise personne à assumer ou à offrir en son nom d'assumer, toute autre obligation ou responsabilité de garantie. Cette garantie explicite est la seule obligation des Industries mondiales Armstrong inc. et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris quant à la qualité vendable et à l'adaptabilité à une fin particulière.

Produits comportant une résistance à l'affaissement standard :

CORTEGA^{MD}, CORTEGA^{MD} Second Look^{MD}, DUNE^{MC}, DESIGNER^{MC}, FINE FISSURED^{MC}, FINE FISSURED^{MC} High NRC, FISSURED^{MC}, GEORGIAN^{MC}, LEDGES^{MD}, METAPHORS^{MD} Coffers, TINCRAFT^{MC}.

Les produits de plafonds commerciaux Armstrong^{MD} acoustiques en fibre minérale dotés de la résistance à l'affaissement « standard » (inscrits ci-dessus) sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication et contre les problèmes d'affaissement et de déformation pouvant en résulter, pour une période d'un (1) an, à compter de la date d'installation (sauf pour les vices de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés aux Industries mondiales Armstrong dans les 30 jours de la date d'installation).

Cette garantie limitée est soumise aux autres conditions décrites ci-dessous.

Toutes les garanties limitées des Industries mondiales Armstrong sont offertes pour des conditions normales d'utilisation. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations, à l'humidité causée par la condensation ou des fuites dans le bâtiment, à l'humidité excessive, à la saleté excessive ou à la poussière accumulée.

Ce que fera les Industries mondiales Armstrong?

Si les Industries mondiales Armstrong confirme un tel défaut du produit, Armstrong livrera à ses frais franco à bord le lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

Ce que la garantie ne couvre pas?

Les dommages qui peuvent être causés par un incendie, l'eau, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales, ne sont pas couverts par cette garantie. S'ils sont soumis à des conditions anormales, les produits devront être retirés immédiatement et remplacés lorsque les conditions d'installation seront redevenues normales. (Ces systèmes ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures, en présence d'eau stagnante, ni aux endroits où l'humidité entrera directement en contact avec le plafond.) Cette garantie ne couvre pas la croissance de la moisissure et les Industries mondiales Armstrong n'en assume pas la responsabilité. Tous les produits devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de la saleté ou de la poussière ou la présence d'humidité excessive qui risque de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafonds.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION DES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS QUANT À LA QUALITÉ VENDABLE ET À L'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET LES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

Conditions de la garantie

Tous les produits de plafond doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong^{MD} concernant ce produit, en vigueur au moment de l'installation et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 et 30 °C (32 et 86 °F) et ne doit pas être soumis à des conditions anormales.

L'installation des produits devra être effectuée lorsque la température sera entre 0 et 30 °C (32 et 86 °F). Il est nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) soient en opération continue. Tout les travaux humides (plâtre, béton, etc.) devront être complétés et secs. Les conditions de température devront être respectées durant toute la durée de la garantie.

La garantie sera nulle si le produit de plafond suspendu régulier ou carré est installé à l'aide d'agrafes ou si un adhésif est utilisé dans le processus d'installation. Cette garantie ne touche aucune des composantes du système de suspension, y compris, sans s'y limiter, le treillis de métal ou de tout autre accessoire utilisé pour l'installation des produits de plafond. Le produit de plafond ne doit pas être utilisé pour supporter tout autre matériau, sauf l'isolant/insonorisant en fibre de verre installé selon l'épaisseur, la densité et la manière conformes aux spécifications d'Armstrong^{MD}.

Comment obtenir le service?

Vous devez aviser les Industries mondiales Armstrong par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, ou en nous téléphonant au 1 877 ARMSTRONG. Les références à Armstrong dans cette section signifient : Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604.

Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Inspirés d'espaces remarquables^{MD} est une marque déposée de AFI Licensing LLC
Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent document sont la propriété de AWI
Licensing LLC ou ses sociétés affiliées
© 2016 AWI Licensing LLC

www.armstrongplafonds.com/commercial

Inspirés d'espaces remarquables^{MD}

**Armstrong**^{MD}
SOLUTIONS PLAFOND